



**siB** services industriels  
de Bagnes

# Commune de Bagnes

## Comptes de l'exercice 2014

*Approuvés par le Conseil communal le 21 avril 2015*

# MESSAGE INTRODUCTIF AUX COMPTES 2014

Madame la Présidente du Conseil général,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

Depuis l'établissement du budget 2013, les incertitudes qui pèsent sur l'économie bagnarde ne sont malheureusement, de loin, pas toutes levées. Les effets de la Lex Weber – quand bien même nous disposerions d'une loi d'ici à la fin de l'année – se font chaque jour sentir un peu plus durement.

Malgré l'insécurité du climat ambiant, les comptes 2014 confirment d'une part l'attractivité de la commune de Bagnes et d'autre part permettent de mesurer les effets de la politique voulue par le Conseil communal depuis 2013.

Ils présentent une marge d'autofinancement élevée puisqu'elle est supérieure à CHF 23 millions alors que seuls CHF 16'693'000 étaient prévus au budget. L'excédent de recettes s'élève, quant à lui, à CHF 319'378. Résultat positif qui contraste avec l'excédent de charges de CHF 8'040'700 prévu par le budget. Nous sommes en droit de nous montrer satisfaits de ce résultat. Nous éviterons cependant de trop nous en réjouir car le début de l'année 2015 et l'aggravation du climat économique – notamment depuis l'abandon du taux plancher – renforcent le poids des incertitudes auxquelles je faisais mention ci-dessus.

Comme convenu avec la COGEST lors de l'établissement du budget 2015, les présents comptes 2014 montrent pour la première fois les services généraux des SIB (service 840) qui n'étaient jusqu'alors intégrés que sur la ligne *Imputations internes* (nature 390).

Le tableau récapitulatif suivant résume les informations essentielles dont les variations sont calculées sur une base comparable, à savoir hors incidence des services généraux :

	Comptes 2014			Budget 2014	Variation %	Comptes 2013	Variation %
	total avec SG	montants SG	sans SG				
<b>Revenus</b>	116'422'794	2'954'248	113'468'546	106'364'300	6.68%	120'211'191	-5.61%
<b>Charges (sans amortissements)</b>	93'401'037	2'551'442	90'849'595	89'725'300	1.25%	91'869'723	-1.11%
<b>Amortissements</b>	22'702'379	386'031	22'316'348	24'679'700	-9.58%	26'407'223	-15.49%
<b>Excédent (+) / Insuffisance de recettes (-)</b>	319'378	16'775	302'603	-8'040'700	-103.76%	1'934'245	-84.36%
<b>Marge d'autofinancement</b>	23'021'757	402'806	22'618'951	16'639'000	35.94%	28'341'468	-20.19%
<b>Investissements nets</b>	31'331'591	216'031	31'115'561	47'372'100	-34.32%	33'381'320	-6.79%
<b>Excédent (+) / Insuffisance de financement (-)</b>	-8'309'834	186'775	-8'496'609	-30'733'100	-72.35%	-5'039'852	68.59%

A la lecture de ce tableau, nous constatons avec satisfaction que les diverses mesures budgétaires prises en 2013 et 2014 – notamment celle liée aux droits de mutation communaux additionnels – ont permis de réduire l'impact sur les comptes 2014 des effets négatifs tant de la Lex Weber que de la LAT. En outre, à la suite de la décision de la BNS de ne plus soutenir le cours plancher du franc suisse par rapport à l'euro, il nous est apparu opportun de prendre en compte cet effet sur la valeur de la participation communale dans Téléverbier SA compte tenu de la cotation de ce titre en euro. Ainsi à la date de l'établissement des présents comptes, une correction de change de 10% a été apportée sur ladite participation pour un montant de CHF 2'197'189.

En conséquence, les charges hors amortissements (sans les services généraux) sont en croissance par rapport au budget de CHF 1'124'295 pour atteindre CHF 90'849'595. Sans cette correction ponctuelle de valeur, une économie de charges de CHF 1'072'894 est constatée. C'est ici le moment de vérifier l'impact des mesures d'économie prônées par le Conseil communal depuis 2013. Le bateau « Commune de Bagnes » auquel je faisais référence dans l'un de mes précédents messages, change de cap lentement mais sûrement. Cette diminution est d'autant plus remarquable, que les comptes 2014 comprennent la neutralisation des résultats *Eaux potables* - SIB (700) et *Eaux usées* - SIB (710) par une attribution (une charge) de CHF 2'731'000 au fonds de financement spécial y relatif.

Quant aux **Travaux publics**, l'ensemble du secteur (610, 620, 622, 690, 691 et 750) a généré à lui seul une économie de près de CHF 1'300'000, dont CHF 500'000 sont expliqués par la modification de la participation communale aux investissements routiers du canton. En outre, par rapport aux comptes 2013, une diminution des charges de plus de CHF 1'100'000 est heureusement constatée.

**Les revenus**, au niveau global, sont en augmentation de 6,68% (CHF 7'104'246) par rapport au budget 2014 mais en réduction de CHF 6'742'645 (5.61%) par rapport aux comptes 2013. Nous y reviendrons brièvement ci-dessous, dans les faits marquants du fonctionnement. L'impôt communal additionnel sur les droits de mutation pour une part – voté par le Conseil général dans le cadre du budget 2014 – et les recettes fiscales exceptionnelles des personnes morales en 2013 expliquent principalement ces écarts.

**Les amortissements** passent de CHF 26'407'223 en 2013 à CHF 22'702'379 en 2014, ce qui correspond à un taux global de 10.01% conforme aux exigences de la loi.

Finalement, **l'excédent net de recettes** de CHF 319'378 s'inscrit également à la hausse (+ CHF 8'360'050) comparativement au budget mais en baisse de CHF 1'614'867 par rapport aux comptes 2013. Les écarts mesurés avec les comptes 2013 doivent renforcer la discipline budgétaire que nous avons mise en place dès le début de la législature, ceci afin d'abord de nous préserver à l'avenir de toute mauvaise surprise et afin aussi de maintenir notre capacité d'investissement.

### **Faits marquants du fonctionnement**

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

- Au niveau des redevances hydrauliques (020.411), le nombre de kW théoriques, correspondant aux forces hydrauliques concédées par la commune, est passé de 124'632 kW en 2013 à 110'690 kW en 2014 ce qui a généré une recette de CHF 4'427'600 (2013 : CHF 4'985'280) inférieure de CHF 422'400 au budget prévu. Pour rappel, les redevances sont calculées selon le rendement d'hydro-électricité ; le taux actuel est de CHF 100 par kW, est réparti Canton / Commune à raison de 60/40. Le rapport d'activité 2014 des FMM relève une baisse des apports hydrauliques (baisse de 10% par rapport à la moyenne des 10 dernières années) au barrage de Mauvoisin, ce qui explique la diminution des redevances y relatives.
- Sur le marché de l'électricité, comme mentionné précédemment au sujet des redevances hydrauliques, la baisse des apports au barrage de Mauvoisin a été constatée en 2014. La production des FMM a, de ce fait, également diminué. En conséquence, la valorisation des 2.5% à disposition de la Commune s'en est également ressentie. La marge contributive du service 860 est ainsi passée de CHF 2'987'037 en 2013 à CHF 2'047'209 (budget : CHF 2'315'000).
- Au niveau des contributions, les impôts personnes physiques (900) se montent à CHF 44'611'031 (en augmentation de plus CHF 6'100'000 par rapport au budget et quasi équivalentes à celles de 2013). L'impôt additionnel sur les droits de mutation, non inclus au budget car pas encore acceptés par le Conseil général à ce moment-là, a ramené CHF 2'073'123 dans ses 10 premiers mois d'application. Dans cette même rubrique, il

est à relever que les impôts à forfait se sont montés à CHF 9'517'038, en croissance de plus de CHF 1'200'000 par rapport au budget mais en réduction de CHF 343'000 par rapport à 2013.

- Au niveau des personnes morales (901), les recettes atteignent CHF 7'863'240 en excès de CHF 927'000 par rapport au budget mais en réduction de CHF 2'733'110 par rapport aux comptes 2013. Il est rappelé dans ce contexte que l'année 2013 était influencée par la livraison de biens immobiliers très spécifiques sur Verbier.

- Les gains immobiliers (931.403) reviennent à un niveau proche du budget à CHF 6'868'930 après le niveau record de l'exercice 2013 (CHF 9'970'344).

- La marge contributive des SIB (eaux potables, eaux usées et distribution d'électricité) se réduit de près de CHF 1'410'000 par rapport au budget 2014, notamment pour les raisons déjà expliquées.

- Comme indiqué en introduction, les travaux publics ont réalisé des économies de CHF 786'000 sur l'exercice 2014 d'une part par une baisse des coûts d'entretien tant des routes que des cours d'eau et d'autre part, grâce à de meilleures refacturations de prestations. Au niveau comptable, cette économie est augmentée par la demande du Service des finances communales de présenter la participation communale aux investissements routiers du canton dans les investissements, contrairement à la pratique prévalant jusqu'à ce jour (CHF 500'000).

- Les diverses charges liées, à savoir les prestations complémentaires AVS (530), la participation communale aux frais des handicapés (550) et autres coûts de bienfaisance (58x) sont en augmentation de CHF 468'000. L'influence communale sur lesdites charges refacturées par le canton est très réduite.

- Quelques dépassements de charges sont à signaler : les frais de transports publics (342) pour CHF 170'000 – montant dans lequel sont comptés la gratuité pour les jeunes et les seniors ainsi que le premier acompte 2014-2015 des navettes taxi – et la péréquation financière (920) pour CHF 150'000

- Des nombreuses réductions de charges ou augmentation de recettes sont à relever : les crèches/JAPE (54x) pour CHF 95'000, les charges et recettes de police (113) pour CHF 319'000 ; les musées (301) pour CHF 241'000 et le soutien aux manifestations (CHF 58'000).

- Les amortissements se montent à CHF 22'702'379 (2013 : CHF 26'407'223). Ils respectent les dispositions légales (10.01%).

### **Principaux investissements**

Les dépenses d'investissements importantes de l'exercice (y compris les provisions de fin d'exercice moins les provisions à fin 2013) ont été les suivantes :

- Les achats de terrains (CHF 1'670'895) principalement expliqués par les trois parcelles acquises à Curala, une parcelle avec l'Etat du Valais dans le contexte des Marais-Verts et par des servitudes et modifications de limites dans le secteur des Trois Rocs. A noter également que le niveau des expropriations (CHF 514'742) est également important. Elles concernent les chemins de Chevillard et des Vernes à Verbier.

- Les coûts relatifs au parking des Marais-Verts (CHF 6'000'000 y compris la provision).

- Le garage des bus à Verbier (CHF 5'000'000 y compris provision).
- Le Centre sportif pour CHF 3'588'360.
- L'investissement de CHF 1'300'000 relatif à l'équipement du Centre médical du Châble a été engagé.
- La digue du Carrefour et la digue pare-pierres de Sarreyer dans le service de sécurité.
- Les aménagements routiers des travaux publics (620) ont atteint CHF 5'067'912 (budget : CHF 5'155'000). Ils englobent notamment, à Verbier le chemin de Chevillard, les rues de la Poste et de Médran, et, dans la vallée, la fin des travaux de déviation de la route de Bruson ainsi que les aménagements des zones 30 km/h.
- Les corrections des eaux (750) totalisent CHF 2'306'769 (budget : CHF 2'173'000) mais les recettes y relatives se sont montées à CHF 1'145'814 (budget CHF 1'080'000). Le torrent de Montagnier et la buse de la Migros sont les principaux objets concernés.
- Au niveau des SIB, les investissements ont atteint CHF 3'853'857. Ils sont essentiellement liés au turbinage des torrents de Verbier (CHF 1'803'000), les équipements électriques y relatifs (CHF 386'000), aux chantiers des travaux publics susmentionnés (CHF 897'000), de même que les coûts des eaux potables et eaux usées liés à ces ouvrages (CHF 793'000). L'exercice a également été marqué par d'importantes taxes de raccordement.

### **Analyse des indicateurs financiers**

Conformément à l'article de l'ordonnance cantonale sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004, il convient de livrer également ici l'analyse des indicateurs financiers :

- 1) Degré d'autofinancement : 73.5 %, cet indicateur révèle que la marge d'autofinancement a absorbé près des trois quarts des investissements. Sur l'exercice, il donne une note 3 (satisfaisant) et sur la moyenne des deux derniers exercices, le *bien* est quasi atteint malgré l'importance des investissements communaux. Il est rappelé que cet indicateur doit cependant être analysé également en regard avec la planification des investissements et la fortune nette à disposition de la Commune de Bagnes pour réaliser ses projets.
- 2) Capacité d'autofinancement : cet indicateur établit le rapport entre les revenus de la Commune et sa marge d'autofinancement. La note maximale est obtenue dès que la marge d'autofinancement atteint le 20% des revenus financiers, ce qui est à nouveau le cas en 2014 (20.0%) malgré l'importance des investissements relevée précédemment.
- 3) Taux des amortissements ordinaires : cet indicateur vérifie que l'article 51 de l'ordonnance précitée soit bel et bien respecté (*Le patrimoine administratif, après déduction de la valeur comptable des prêts et des participations permanentes, est amorti à raison de dix pour cent de sa valeur résiduelle*), ce qui est le cas pour l'exercice 2014 avec un taux d'amortissements ordinaires de 10.0%, d'où la note maximale.

- 4) Endettement net par habitant : cet indicateur n'est pas pertinent pour une commune touristique comme Bagnes étant donné qu'il n'y a pas de relation directe entre le nombre d'habitants et les infrastructures à mettre en œuvre et à financer pour assumer les tâches publiques. La note maximale est attribuée lorsque l'endettement net par habitant est inférieur à CHF 3'000. Or, le patrimoine financier réalisable de la Commune de Bagnes est supérieur à sa dette brute, nous pouvons donc parler de fortune nette par habitant. Ceci est toujours le cas malgré le recours à l'emprunt fait en fin d'année 2014.
- 5) Taux de volume de la dette brute : cet indicateur vérifie l'importance de la dette brute. La note maximale est atteinte lorsque la dette brute est inférieure au 150% des revenus financiers, ce qui est toujours le cas pour Bagnes en 2014 (88.5%).

En mars 2015, le canton a émis son rapport sur les finances communales 2013. Dans sa synthèse, ce rapport établit quelques données comparatives au niveau des districts. Il ressort de cette analyse que les 23 points indicateurs ci-dessus classent le district d'Entremont au 6ème rang cantonal. Il est en outre à relever qu'au niveau de l'endettement net par habitant, le district d'Entremont est en tête des six districts cantonaux présentant une fortune par habitant.

#### **Autres observations**

A propos de la présentation, il faut rappeler les éléments suivants :

- Comme annoncé en introduction, les charges des Services généraux des SIB (direction, comptabilité, service de la dette, logistique, bâtiment, magasin, etc.) sont présentés pour la première fois de manière brute dans les comptes (service 840). Au niveau comparatif, ils étaient intégrés via les imputations internes (ligne 390).
- Au niveau du groupe SIB, la présentation a également été revue et un département Energies (869) a été créé ; il regroupe les éléments liés à la mise en valeur de la production d'énergie de la STEP et du service des eaux via le turbinage. En outre, STEP (711) et Egouts (710) sont désormais regroupés dans un même service Eaux usées (710). Cette présentation est elle aussi conforme au budget 2015 et aux attentes de la COGEST.
- La participation communale aux investissements routiers du canton (610) est désormais présentée en investissement conformément aux attentes du Service des finances communales de l'Etat.
- A la demande du Service des finances communales, les frais de transport pour étudiants sont désormais présentés sous le service 213 (2013, service 220) de même que la participation cantonale y relative.
- De même, pour les apprentis, ces frais de transport et la part cantonale sont désormais présentés sous le service 239 (2013, service 220).

## **CONCLUSION**

Je note avec satisfaction que la politique suivie par le Conseil communal déploie ses premiers effets tant sur les charges de fonctionnement – très bien maîtrisées – que sur les investissements.

L'engagement des chefs de service, leur prise de conscience de la nécessité de mettre en place toutes les synergies possibles et d'analyser toutes les pistes d'économie expliquent ce bon résultat. Je ne saurai passer sous silence l'impulsion et le contrôle politique exercé par les présidents de dicastère que je remercie. Le travail n'est pas terminé pour autant. L'exercice est à renouveler chaque année.

Je ne saurai terminer cette présentation sans féliciter et remercier les services financiers de la Commune et des SIB pour l'excellent travail qu'ils ont réalisé tout au long de l'année. L'organe de révision s'est plu à relever le professionnalisme avec lequel MM. Jérôme Maret et Florian Perraudin conduisent et suivent leur équipe. C'est une assurance pour le Conseil communal de savoir que les cordons de la bourse sont placés sous la responsabilité de personnes compétentes et engagées.

Il est encore nécessaire de préciser que les comptes 2014 ont été approuvés par le Conseil communal en séance du 21 avril 2015.

Je tiens encore à vous remercier, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, de votre collaboration en vous rappelant que les membres du Conseil communal sont à votre disposition pour plus de renseignements.

En vous souhaitant une bonne lecture de ces comptes et un excellent travail d'analyse, je vous adresse, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, mes meilleures salutations.

  
Eloi Rossier  
Président de Commune

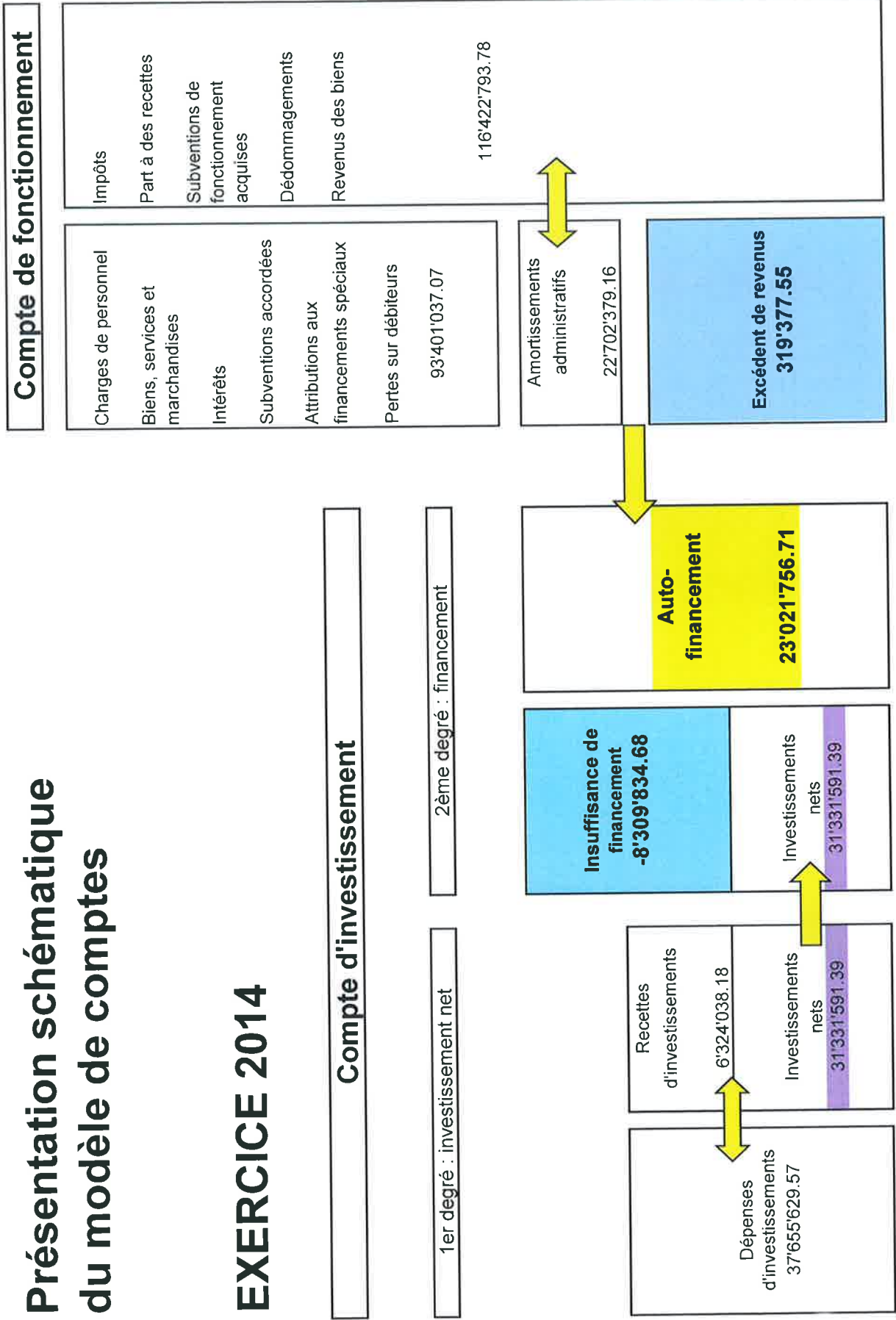
Le Châble, le 21 avril 2015

**NB :** *Les pages de gauche du présent fascicule commentent les comptes 2014 tant par rapport au budget que par rapport aux comptes de l'année précédente et vous donnent les explications détaillées et circonstanciées que vous êtes en droit d'attendre.*



# Présentation schématique du modèle de comptes

## EXERCICE 2014



## Aperçu du compte administratif

Compte  
2013Budget  
2014Compte  
2014

## Compte de fonctionnement

## Résultat avant amortissements comptables

Charges financières	-	fr.	91'969'722.14			89'725'300.00			93'401'037.07
Revenus financiers	+	fr.	120'211'191.15			106'364'300.00			116'422'793.78
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	=	fr.							-
<b>Marge d'autofinancement</b>	=	fr.	<b>28'341'469.01</b>			<b>16'639'000.00</b>			<b>23'021'756.71</b>

## Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	-	fr.	-			-			-
Marge d'autofinancement	+	fr.	28'341'469.01			16'639'000.00			23'021'756.71
Amortissements ordinaires	-	fr.	26'407'223.28			24'679'700.00			22'702'379.16
Amortissements complémentaires	-	fr.	-			-			-
Amortissement du découvert au bilan	-	fr.	-			-			-
<b>Excédent de charges</b>	=	fr.	-			<b>8'040'700.00</b>			-
<b>Excédent de revenus</b>	=	fr.	<b>1'934'245.73</b>			-			<b>319'377.55</b>

## Compte des investissements

Dépenses	+	fr.	37'197'370.94			51'131'100.00			37'655'629.57
Recettes	-	fr.	3'816'050.78			3'759'000.00			6'324'038.18
<b>Investissements nets</b>	=	fr.	<b>33'381'320.16</b>			<b>47'372'100.00</b>			<b>31'331'591.39</b>
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	=	fr.	-			-			-

## Financement

Marge d'autofinancement (négative)	-	fr.	-			-			-
Marge d'autofinancement	+	fr.	28'341'469.01			16'639'000.00			23'021'756.71
Investissements nets	-	fr.	33'381'320.16			47'372'100.00			31'331'591.39
Investissements nets (négatifs)	+	fr.	-			-			-
<b>Insuffisance de financement</b>	=	fr.	<b>5'039'851.15</b>			<b>30'733'100.00</b>			<b>8'309'834.68</b>
<b>Excédent de financement</b>	=	fr.	-			-			-

## Aperçu du compte annuel

Compte 2013

Budget 2014

Compte 2014

	Compte 2013		Budget 2014		Compte 2014	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>Compte de fonctionnement</b>						
Total des charges (amortissements inclus)	1 182 769 45,42		1 144 005 000,00		1 161 034 416,23	
Total des revenus		1 202 211 191,15		1 063 643 000,00		1 116 422 793,78
Excédent de revenus	1 934 245,73		-		319 377,55	
Excédent de charges				8 040 700,00		
Total	1 202 211 191,15	1 202 211 191,15	1 144 005 000,00	1 144 050 000,00	1 164 227 937,78	1 116 422 793,78
<b>Compte des investissements</b>						
Total des dépenses reportées au bilan	37 197 370,94		51 131 100,00		37 655 629,57	
Total des recettes reportées au bilan		3 816 050,78		3 759 000,00		6 324 038,18
Investissements nets 3)	37 197 370,94	33 381 320,16	51 131 100,00	47 372 100,00	37 655 629,57	31 331 591,39
Total	37 197 370,94	37 197 370,94	51 131 100,00	51 131 100,00	37 655 629,57	37 655 629,57
<b>Financement</b>						
Report des investissements nets	33 381 320,16		47 372 100,00		31 331 591,39	
Report des amortissements ordinaires du patrimoine administratif		26 407 223,28		24 679 700,00		22 702 379,16
Report des amortissements complémentaires du patrimoine administratif						
Report des amortissements du découvert du bilan						
Excédent de revenus du compte de fonctionnement		1 934 245,73				319 377,55
Excédent de charges du compte de fonctionnement				8 040 700,00		
Excédent de financement		5 039 851,15				
Insuffisance de financement						8 309 834,68
Total	33 381 320,16	33 381 320,16	55 412 800,00	55 412 800,00	31 331 591,39	31 331 591,39
<b>Modification du capital</b>						
Report de l'excédent de financement						
Report de l'insuffisance de financement	5 039 851,15		30 733 100,00		8 309 834,68	
Report des dépenses d'investissement au bilan		37 197 370,94		51 131 100,00		37 655 629,57
Report des recettes d'investissement au bilan	3 816 050,78		3 759 000,00		6 324 038,18	
Report des amortissements au bilan	26 407 223,28		24 679 700,00		22 702 379,16	
Augmentation de la fortune nette	1 934 245,73				319 377,55	
Diminution de la fortune nette				8 040 700,00		
Total	37 197 370,94	37 197 370,94	59 171 800,00	59 171 800,00	37 655 629,57	37 655 629,57

3) Remarque: si négatif = excédent de recettes du compte des investissements